

Communiqué de presse 9 juin 2022

Victoire dans la lutte contre la précarité !

Le tribunal des prud'hommes saisi par la CGT et 3 salariés intérimaires, dont des CDI intérim, vient d'ordonner à la Poste leur requalification en CDI à Nantes.

C'est le résultat de plusieurs mois de lutte et de la campagne pour la déprécarisation organisées par la CGT.

Ce jugement vient également conforter les luttes en cours dans tout le pays qui ont pour objectif, entre autres de lutter contre la politique de la direction de la Poste d'installer la précarisation comme modèle social.

Ce sont ainsi des milliers de salariés qui ont été cédés sur tout le territoire grâce aux luttes menées avec la CGT.

Fort de ce jugement, la CGT Fapt appelle sans attendre à multiplier et organiser les actions sur tout le territoire pour imposer la fin de la précarité et du dumping social à la Poste ainsi que dans toutes les entreprises.

